

LE RESEAU NATURA 2000 : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le site du Val d'Allier Nord a été inventorié, dans le cadre de la Directive européenne "Habitats" de 1992, comme site d'intérêt majeur pour constituer un élément du futur réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Ainsi, la Directive habitats s'intéresse particulièrement aux milieux naturels (habitats) et espèces les plus menacés de la Communauté européenne.

Le site a également été inventorié dans le cadre de la Directive européenne « oiseaux » de 1979 dont l'objectif est la préservation des oiseaux les plus menacés et de leurs habitats.

Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs constitue la première étape de la mise en œuvre des deux directives. Il constitue à la fois une **référence** et **un outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi** et avec **quels moyens**. Il accompagnera, à ce titre, l'acte officiel de désignation des sites Directive habitats en ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et des sites Directive oiseaux en ZPS (Zone de Protection Spéciale), zones naturelles sur lesquelles pourront s'appliquer les actions préconisées dans le document d'objectifs.

Ce document concerne la mise en œuvre de la Directive habitats. Il présente :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concerne ;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit :

- d'une analyse scientifique menée sur le site en 2000 et 2001, et portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, agriculteurs,...) et Mosaïque environnement (opérateur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

Le présent rapport synthétise les principaux éléments et résultats du document d'objectifs.

La mise en œuvre de la Directive Oiseaux fait l'objet d'un document d'objectifs spécifique, mais de nombreuses actions sont communes aux deux directives.

I - LE VAL D'ALLIER : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

Le site

Long de 410 km, l'Allier suit son cours depuis le Mont Mourre de la Gardille (48), où elle prend sa source, pour se jeter dans la Loire, non loin de Nevers (58), au Bec d'Allier. La rivière traverse ainsi de nombreux départements (Lozère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre), parcourant les multiples paysages d'Auvergne. Son bassin versant couvre une superficie de 14 310 km².

*L'Allier : un site
d'intérêt
européen où se
conjuguent enjeux
écologiques et
socio-
économiques.*

Le site Natura 2000 FR 830 1015 " Val d'Allier Nord " s'étend quant à lui de Varennes-sur-Allier à Château-sur-Allier, sur environ 4 600 ha. Il concerne 26 communes qui sont situées dans le département de l'Allier (23 com.) et de la Nièvre (3 com.).

Les milieux naturels et semi-naturels occupent une bande large de 200 à 1700 mètres dans laquelle l'Allier développe ses méandres et remanie sans cesse les berges, îles et bancs de sable. La dynamique fluviale est ici à l'origine d'une multiplicité de milieux naturels tels que vasières, grèves, plages sableuses, boires et reculs, propices à une vie biologique remarquablement diversifiée. Ce patrimoine biologique a justifié l'inventaire du Val d'Allier comme site potentiel pour la constitution du réseau Natura 2000, au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.

Cette section du Val d'Allier est également le siège de nombreuses activités humaines. La plaine de l'Allier est ainsi largement dominée par l'activité agricole qui se partage, suivant les secteurs, entre cultures (dominées par le maïs) ou élevage bovin (viande majoritairement et lait). Quelques espaces en bordure immédiate de l'Allier, " les francs bords ", sont pâturés par des bovins. La rivière est également bordée, sur une partie de son cours, par l'agglomération de Moulins (la communauté d'agglomération, qui rassemble 26 communes, compte 57 500 habitants environ) et de grandes infrastructures (RN7, RN9, voie ferrée, ...).

Les nappes alluviales de l'Allier constituent également une réserve d'eau potable primordiale pour le département de l'Allier, comme l'attestent les nombreux sites de captage le long de la rivière. Parallèlement, le lit majeur constitue un site important pour la production de granulats alluvionnaires.

Le patrimoine naturel

Les habitats naturels d'intérêt communautaire : définition et état de conservation

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, hiérarchisées ici des milieux les plus "jeunes" aux plus "anciens" :

1 - Le Chenal actif (les eaux courantes et les grèves) :

Les grèves, fréquemment remaniées par les eaux, n'accueillent qu'une végétation clairsemée et pionnière, renouvelée annuellement, qui s'installe sur les alluvions inondées et les berges vaseuses. Du fait de son caractère très éphémère lié à la dynamique fluviale, il ne peut être défini d'état de conservation pour cet habitat. Les principales menaces sont la dégradation de la qualité de l'eau et la colonisation par des plantes exotiques envahissantes. Deux habitats d'intérêt communautaire y ont été identifiés : la végétation annuelle pionnière et nitrophile sur berges vaseuses (caractérisée par la présence de bidens, des plantes appartenant à la famille des Composées), la végétation annuelle pionnière sur les zones exondées vaseuses pauvres en nutriments (il s'agit d'un stade éphémère, caractérisé par les souchets, plantes de la famille des Cypéracées, qui se développe lorsque la matière organique n'est pas minéralisée et donc indisponible pour les plantes).

2 - Les habitats herbacés à l'écart du lit mineur :

Il s'agit des **pelouses sèches** : installées sur les alluvions sableuses ou graveleuses, elles sont composées d'une végétation rase et clairsemée, adaptée à la sécheresse. Elles sont de trois types :

- les pelouses à orpins, dont les plantes dominantes sont les orpins (plantes grasses), les molènes, des lichens et des mousses, le plantain des sables et certaines graminées ;
- les pelouses à Corynéphore, une graminée colonisant les terrains sableux dénudés ;
- les pelouses à Armoise champêtre présentes sur des superficies très restreintes.

L'état de conservation de ces pelouses est très variable sur le site, sachant que les dégradations subies, du fait de leur évolution naturelle ou des activités anthropiques, aboutissent en général à leur disparition. La colonisation par la fruticée constitue une menace. Le pâturage, s'il peut limiter la colonisation par les ligneux, peut également entraîner une dégradation du tapis herbacé si la pression exercée sur le milieu est trop forte. L'état de référence sélectionné pour les pelouses à Corynéphore correspond au site de Villeneuve-sur-Allier. Pour les pelouses à orpins, il s'agit de certaines pelouses de Méplan.

3 - Les boires et reculs :

Caractéristiques de l'Allier, ils correspondent aux anciens bras du cours d'eau et sont colonisés par une végétation spécifique des zones humides et riches en nutriments (potamots, roseaux, Butome en ombelle, iris, saules). Quatre habitats naturels d'intérêt communautaire y ont été identifiés :

Les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ont des besoins variés. Leur préservation dépend donc du maintien d'une mosaïque de biotopes : des milieux secs à aquatiques (en passant par les formations végétales humides), des eaux courantes aux eaux calmes et stagnantes, des biotopes ouverts (pelouses et prairies) aux milieux fermés (forêts).

- **les eaux stagnantes riches en nutriments**, colonisées par des plantes aquatiques submergées (potamots, characées) ou libres flottantes (feuilles de potamots, lentilles d'eau et Hydrocharis des Grenouilles) ;
- **la végétation annuelle pionnière et nitrophile sur berges vaseuses** (caractérisée par la présence de bidents, plantes appartenant à la famille des Composées) ;
- **la végétation annuelle pionnière sur les zones exondées vaseuses pauvres en nutriments** (il s'agit d'un stade éphémère caractérisé par des Souchets, qui se développe lorsque la matière organique n'est pas minéralisée, donc pas disponible pour les plantes) ;
- **les mégaphorbiaies eutrophes** (zones riches en nutriments correspondant aux lisières humides occupées par de grandes herbes à feuilles larges).

Bien que l'état de conservation des boires soit assez variable d'un secteur à l'autre, de nombreux facteurs sont défavorables à la préservation de ce milieu : il s'agit, en particulier, de l'enfoncement du lit, d'un remplissage insuffisant lors des crues hivernales et printanières, de la mise en culture ou de la consommation d'espaces périphériques par l'urbanisation, du comblement ou encore de l'envahissement des berges par des espèces exotiques proliférantes, ... Si le piétinement par les bovins est plutôt déconseillé pour la préservation de la végétation aquatique des boires, il favorise l'apparition de la végétation annuelle pionnière à souchets en bordure de ces annexes hydrauliques en limitant les grandes plantes herbacées. Plusieurs grandes boires, entre Contigny et Bessay, constituent des sites référence pour l'état de conservation.

4 - Les forêts alluviales :

Deux grands types de forêts alluviales peuvent être identifiés :

- **la forêt alluviale à bois tendre** : elle est dominée par des arbres à croissance rapide aimant l'humidité (Saule blanc, Peuplier noir, Aulne glutineux). Le sous-bois est souvent luxuriant, riche en hautes herbes, buissons et plantes grimpantes. Il s'agit d'un habitat naturel (d'intérêt) prioritaire (particulièrement menacé à l'échelle européenne) ;
- **les forêts alluviales à bois dur** : lorsque la forêt vieillit, les arbres à croissance lente (Chêne, Frêne, Orme, Tilleul) se substituent progressivement aux espèces à bois tendre. Il existe ainsi, entre forêts alluviales à bois tendre et à bois dur, tous les stades de transition.

Les paramètres favorables aux habitats et espèces sont en particulier : la dynamique fluviale et un espace de liberté suffisant (crues, érosions, dépôts, ...), la qualité de l'eau, la continuité longitudinale et transversale des milieux naturels aquatiques terrestres (qui est indispensable à la libre circulation des espèces, entre les lieux de vie et de reproduction notamment) et de flux (flux de matière et d'énergie).

L'état des forêts alluviales, sur le Val d'Allier Nord, est très variable d'un secteur à l'autre. Certaines sont en effet très dégradées en raison de leur colonisation par des espèces exotiques envahissantes (comme la Renouée du Japon), d'un déficit d'alimentation en eau (baisse de la nappe entraînant l'apparition de la peupleraie sèche, stade intermédiaire entre forêt à bois tendre et forêt à bois dur), d'un morcellement excessif, ou de la jeunesse des boisements (colonisation relativement récente d'anciens francs bords pâturés). D'autres, en revanche, montrent un état de conservation favorable. Les forêts alluviales à bois tendre, sur la section Bressolles, ainsi que les forêts à bois dur, sur la commune d'Avermes, constituent des habitats de référence.

Les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe I de la directive Habitats, on recense des poissons, des mammifères, des reptiles, des amphibiens, des insectes (les oiseaux d'intérêt communautaire figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux et sont pris en compte dans le document d'objectifs correspondant).

1 - Poissons :

L'Axe Loire Allier constitue un axe de circulation pour plusieurs poissons migrateurs dont la remontée des reproducteurs est enregistrée aux passes à poissons du Pont Barrage de Vichy :

- **le Saumon atlantique** : ce poisson, dont la souche génétique présente dans l'Allier est unique, remonte le cours de la Loire, puis celui de l'Allier, pour aller frayer dans le Haut-Allier. Le Val d'Allier Nord constitue une zone de transit ;
- **la Lamproie marine** : pour sa reproduction, elle remonte le cours de la Loire, puis celui de l'Allier jusqu'à Brioude. Le Val d'Allier Nord constitue une zone de transit ;
- **la Grande Alose** : les années favorables, elle remonte l'Allier jusqu'au seuil des Madeleines (Puy-de-Dôme). Elle fraie dans des sites typiques caractérisés par une plage de substrat grossier délimitée, en amont, par un profond et, en aval, par une zone peu profonde à courant rapide (en amont des radiers par exemple).

De nombreux facteurs sont très défavorables à la préservation de ces espèces sur l'ensemble de l'axe Loire-Allier.

La Bouvière : elle fréquente les eaux lentes ou stagnantes sur sol sableux. Elle se reproduit dans les boires et reculs favorables aux moules d'eau douce qui abritent ses pontes. Une étude réalisée par le CSP en 1989 a permis de l'inventorier dans plusieurs boires du Val d'Allier Nord.

Le Toxostome est potentiel : souvent confondu avec une autre espèce, le Hotu, ce poisson, mal connu, remonte les rivières en période de frai. Il est fréquemment observé à l'aval de Brioude, jusqu'au bec d'Allier (CSP, 2000), et sur la partie basse de la Sioule (où l'espèce a été recensée).

2 - Les Mammifères :

Le Castor : il est présent sur tout le linéaire et habite le cours d'eau et ses rives, notamment les secteurs riches en jeunes saules et peupliers, qui lui servent de gîte et d'alimentation. Il fréquente aussi les boires et les gravières. Cette espèce semble en progression. Le maintien des forêts alluviales à bois tendre et de jeunes peuplements de saules et peupliers, formations végétales favorisées par la dynamique fluviale, est nécessaire à cette espèce.

La Loutre : ce carnivore, qui se nourrit essentiellement de poissons de petite taille, vit de préférence dans les cours d'eau et les forêts alluviales. Présente sur les affluents de l'Allier, l'espèce a été redécouverte récemment sur la rivière, en aval de Moulins.

La Barbastelle : cette chauve-souris de petite taille gîte, le plus souvent, dans les arbres creux en été, et hiberne dans les cavités (grottes, anciennes mines). Elle chasse en lisières des forêts anciennes. Elle est plutôt rare dans le Val d'Allier qui ne constitue pas son habitat de prédilection.

La préservation de forêts alluviales denses et diversifiées est nécessaire à ces deux dernières espèces.

3 – Les Reptiles et Amphibiens :

La Cistude d'Europe : cette tortue vit dans les milieux aquatiques stagnants, peu soumis aux crues (boires éloignées du lit mineur, déconnectées de l'Allier, petits ruisseaux affluents à courant lent), situés à proximité des pelouses sèches ou prairies sableuses (qu'elle utilise pour pondre). Sur le site, elle n'est présente que sur quelques stations, les biotopes qui lui sont favorables étant peu nombreux.

Le Triton crêté : cette espèce de Batracien, qui se reproduit dans les boires et grandes mares sans poisson prédateur, vit dans les eaux stagnantes peu soumises aux crues, à l'écart du chenal actif. Elle serait régulièrement présente dans des mares au Nord de Moulins.

Le Sonneur à ventre jaune : petit crapaud caractérisé par sa face ventrale jaune et noire. En 1995, un individu a été observé à Bressolles, au nord de la boire des Taillables. Il s'agissait probablement d'un individu égaré : aucune population de cette espèce n'est en effet connue dans la partie inondable du Val d'Allier.

4 - Les Insectes :

L'Agrion de Mercure (Libellule) : cette petite libellule bleue et noire se reproduit dans de petits ruisselets bien ensoleillés, aux eaux propres et limpides. Elle est présente sur plusieurs sites du Val d'Allier Nord, et son état de conservation est directement dépendant de la qualité des biotopes.

Le Gomphe serpent (Libellule) : il se développe de préférence dans les cours d'eau à fond sableux et à courant vif. On le trouve ainsi préférentiellement dans le lit de plein bord de l'Allier, et dans les secteurs de forte dynamique fluviale. Fréquent au nord de Moulins, il est plus rare dans la partie sud. Son état de conservation est donc favorable au nord, plutôt défavorable au sud : la limite exacte entre les deux n'est pas connue.

Le Lucane cerf-volant (Coléoptère¹) : sur le Val d'Allier, l'habitat préférentiel du Lucane est constitué des forêts de bois dur comportant de vieux chênes. Encore bien présent sur l'ensemble du département, il est observé sur tout le linéaire de l'Allier, de Châtel de Neuvre à la limite Nord du site.

Le Grand Capricorne (Coléoptère) : ce gros coléoptère recherche les vieux chênes isolés ou à l'intérieur de boisements. Il a été noté sur deux sites du Val d'Allier Nord.

Le Cuivré des marais (Papillon) : son habitat est constitué des divers milieux riches en différentes espèces d'oseilles (*Rumex*) : prairies et friches humides, bords des boires. Il a été noté en bordure de plusieurs boires du Val d'Allier Nord.

5 - Les espèces végétales

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur le site. La Marsilée à quatre feuilles n'est en effet pas connue sur cette partie du Val d'Allier.

¹ Les Coléoptères sont un groupe d'Insectes, parmi lesquels on trouve les hannetons, les coccinelles.

Contexte social et économique - Interactions avec le site Natura 2000

Le site Natura 2000 du Val d'Allier Nord fait l'objet de nombreux usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs.

Ces différentes activités, qui sont parfois concurrentes, peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

Les activités agricoles et sylvicoles :

Si les terrains inventoriés au titre de la Directive Habitats ne présentent pas d'enjeu économique majeur pour l'activité agricole, ce n'est pas le cas des terrains riverains du site qui présentent une vocation agricole affirmée. **Près de 160 agriculteurs** sont ainsi concernés directement (exploitant dans le site) ou indirectement (parcelles riveraines) par la mise en œuvre de Natura 2000.

On recense deux principaux modes de productions : les grandes cultures, dominées par la maïsiculture, et l'élevage bovin. Le mode de valorisation est variable suivant les secteurs :

- en rive droite de Varennes sur Allier à Tresnay : grandes cultures dominantes avec toutefois des enjeux agricoles faibles, voire inexistantes au niveau de Moulins et d'Avermes ;
- en rive gauche, cultures et systèmes mixtes dominants, de St Pourçain à Neuvy, à l'exception des communes de Châtel-de-Neuvre et Château-sur-Allier, sur lesquelles l'élevage est majoritaire ;
- en rive gauche, de Montilly à Château-sur-Allier, et en rive droite, de Chantenay-Saint-Imbert à Livry, on recense essentiellement des systèmes en élevage. La commune de Livry est concernée par la production Viticole (vignoble de Riousse).

La culture céréalière, et en particulier la maïsiculture, a connu, durant les dernières décennies, un développement important se traduisant par plusieurs effets sur le milieu :

- incidences directes liées à la destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces (milieux herbacés, forêt alluviales, ...), leur fragmentation (barrières pour certaines espèces comme les amphibiens), la perte de diversité et la banalisation des milieux ;
- incidences indirectes, (qui persistent encore même si des efforts sont entrepris pour les réduire), liées à la pollution des milieux et des nappes (produits phytosanitaires, intrants) et aux perturbations hydrauliques (consommation d'eau, pompes directes dans certains milieux sensibles, drainage).

Le document d'objectifs vise la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel. Cependant, il doit aussi permettre d'assurer dans le long terme les usages actuels et en ménager d'éventuels autres.

Ce développement s'est fait aux dépens des systèmes mixtes ou herbagers, et a été encore favorisé, ces dernières années, par un contexte économique défavorable aux exploitations d'élevage.

En permettant le maintien des zones bocagères riveraines et des francs bords, l'élevage extensif pratiqué sur le Val d'Allier est favorable à la biodiversité. Les parcelles cultivées n'ayant pas été incluses dans le site Natura 2000, c'est le seul mode de valorisation agricole concernant directement le site. Le pâturage des francs bords (environ 30 agriculteurs concernés) tend néanmoins à se raréfier : ils sont progressivement abandonnés et voués à l'embroussaillage. La généralisation de cette tendance à l'ensemble du Val d'Allier est défavorable à la diversité du site et au maintien de certains habitats naturels.

A contrario, on peut recenser des dégradations liées à du surpâturage et des excès de fertilisations. Cela reste néanmoins localisé.

Afin d'encourager les pratiques extensives de fauche et de pâturage, une Opération Locale Agri-Environnementale « Val de Loire, Val d'Allier » (Bourgogne) et « Val d'Allier » (Allier) avait été mise en œuvre, à laquelle de nombreux agriculteurs (78) avaient souscrit.

Hormis l'activité agricole, il existe une activité de pêche professionnelle qui concerne 2 exploitants au Nord du site. Ils pratiquent la pêche aux engins sur la rivière Allier, et exploitent également deux étangs situés en dehors du site (dans la ZICO).

Cette activité étant faiblement représentée, n'a pas d'incidence significative sur le site.

En ce qui concerne l'activité sylvicole, la majorité des zones boisées est située dans le Domaine Public Fluvial (DPF). La forêt alluviale privée est globalement peu exploitée (bois de chauffage). On recense quelques plantations de peupliers qui représentent au total 33 ha, pour une superficie moyenne des tènements de 0,5 ha, ce qui est relativement faible. Certaines de ces plantations sont toutefois réalisées en bordure des boires, ou dans des parcelles de forêts alluviales à bois tendre, ce qui est défavorable au milieu (dégradation directe du milieu, substitution des essences locales par des cultivars, ...).

Les activités industrielles et d'extraction de granulats :

Le Val d'Allier recèle d'importants gisements de matériaux alluvionnaires et présente, de ce fait, des enjeux importants pour la production de granulats. Le périmètre Directive habitats n'est toutefois concerné que par 2 sites d'extraction en cours d'activité (2 exploitants), mais on recense de nombreuses gravières anciennes ou en fin d'exploitation.

Autrefois pratiquée dans le lit mineur, l'exploitation de granulats a eu d'importants effets qui se font encore sentir aujourd'hui. Il est nécessaire de les rappeler pour comprendre la dynamique d'évolution du site. Citons en particulier l'enfoncement du lit, avec mise à nu du substrat marneux, lié à la création d'un déficit en matériaux, et la baisse des nappes, qui s'accompagne de l'assèchement des boires et participe à l'évolution des milieux (forêts notamment).

L'exploitation de granulats n'est aujourd'hui pratiquée que dans le lit majeur. Si elle se traduit parfois par des effets positifs pour l'environnement (création de milieux complémentaires et de substitution), elle entraîne par ailleurs d'importantes dégradations, directes ou indirectes, d'autant qu'elle s'exerce directement sur les secteurs recelant des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit en particulier de la destruction, de la consommation et de la fragmentation des milieux naturels, de la perturbation de la dynamique fluviale et du fonctionnement des nappes, des colmatages et du dérangement d'espèces en phase de travaux,...

Cette activité, pratiquée directement sur le site, est donc difficilement conciliable avec les enjeux de la Directive Habitats.

Notons cependant, qu'au vu de ses conséquences dommageables sur la ressource en eau et la dynamique fluviale, le Schéma départemental des carrières de l'Allier limite déjà largement le développement de cette activité. Les risques de perturbation sont donc principalement liés aux sites en cours d'exploitation qui représentent une soixantaine d'hectares sur l'ensemble du site (sachant qu'il n'y aura pas de nouvelles autorisations dans le périmètre de la nappe sensible ni de renouvellement dans la zone de divagation du cours d'eau - espaces plus larges que le site Natura 2000).

Concernant les autres activités industrielles, les implantations recensées dans le lit majeur sont situées en périphérie du site inventorié. Les interactions sont, par conséquent, indirectes (qualité de l'eau). Bien que l'on recense de nombreuses Installations Classées Pour l'Environnement, le seul problème signalé est lié à l'usine d'équarrissage située sur la Sioule, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, dont les effets se feraient sentir sur l'Allier (aucune donnée sur la qualité de l'eau ne permet cependant d'apporter plus de précisions). En ce qui concerne les perspectives de développement des activités industrielles et artisanales, le seul projet qui pourrait concerner le site, en marge, est le pôle logistique de Saint-Loup. Les effets sur le site seront à analyser.

Urbanisme, équipements et infrastructures

Le site du Val d'allier Nord est bordé par des zones urbaines liées à l'agglomération de Moulins. L'implantation des constructions et des digues nécessaires à leur protection a corseté la rivière sur une partie de son cours, la limitant dans sa largeur aux berges et milieux d'eau courante. Le site est également bordé ou traversé par d'importantes infrastructures : voie SNCF, RN7, RN9, RCEA.

Le développement des zones urbaines et des voiries peut être fortement préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles : destruction et fragmentation de milieux naturels, diminution des connexions latérales et longitudinales, perturbation des échanges et déplacements, artificialisation et modification des conditions du milieu, pollutions diverses (eau, air, déchets), production de déchets, ...

Une dizaine de communes a aujourd'hui vocation à développer leurs parcs d'habitation (surtout) et d'activités. Cependant, en raison de l'inondabilité des terrains, ce développement est programmé, dans la plupart des cas, à l'extérieur du lit majeur et ne concerne donc pas le site Directive habitats. Les documents d'urbanisme affirment la vocation naturelle des parcelles (zones naturelles et parfois agricoles au PLU).

Il existe deux projets importants de voirie : l'aménagement de la RN7, qui concerne directement le site Directive Habitats sur la section Varennes-sur-Allier, et l'aménagement de la RCEA (traversée de l'Allier). Le site est également concerné par deux autres projets d'aménagement importants : le barrage du Veudre, dont la réalisation reste hypothétique, et un pont au Sud de Moulins inscrit en objectif dans le schéma d'agglomération (probablement sur le long terme).

La réalisation de ces différents projets est soumise à la réalisation d'une étude d'impact qui définira leurs effets sur l'environnement.

Enfin, le Val d'Allier constitue un site d'enjeu majeur pour l'alimentation en eau potable. On recense ainsi 8 sites de captages en bordure de l'Allier. Leur exploitation est néanmoins soumise à plusieurs aléas : problèmes de qualité d'eau, assèchement des puits, déstabilisation des ouvrages liée à la dynamique fluviale. Ce dernier phénomène oblige parfois l'implantation de digues et d'enrochements pour protéger les puits.

Les activités de tourisme et de loisirs, et les autres usages

Les usages du site à des fins de tourisme et de loisirs sont variés : pêche, chasse, promenade, sports aquatiques, détente, ...

Concernant la chasse et la pêche, les niveaux de pratique sur le site Natura 2000 sont moyens à faibles suivant les secteurs. Sur une large partie du domaine public fluvial (de Saint-Loup à Avermes), la chasse est interdite. On recense très peu de structures associatives pour ces deux activités.

Respectant généralement le cadre de la réglementation en vigueur, ces activités ne sont pas, aujourd'hui, à l'origine de perturbations significatives au regard des enjeux de la Directive habitats et devraient peu se développer durant les prochaines années.

Les interactions sont davantage liées aux pratiques de gestion. Certaines sont favorables à la préservation de la biodiversité : réouverture de certains reculs, nettoyage des berges, information des pratiquants. D'autres devraient, en revanche, être évitées : implantation de cultures à gibier (qui, pratiquées sur des habitats d'intérêt communautaire, entraînent leur destruction), interventions inappropriées.

On recense de nombreux sites de promenade, plusieurs aires de détente et quelques campings à proximité du site. Quelques équipements sportifs (Avermes) et de loisirs (aires de pique-nique, stade, zone de plage aménagée, ...) sont en lien direct avec le site Natura 2000.

Les communes situées au Nord du site sont particulièrement dynamiques en matière de politique touristique, elles mettent en place de nombreuses actions et prestations directement en lien avec le cours d'eau (maison de la nature, maison des bateliers, circuit des marinières, boucles de promenade, aménagement des anciens embarcadères, pédagogie de l'environnement).

En termes de promenade et de randonnée, les niveaux de fréquentation modérés n'induisent pas de perturbation significative. Ces activités peuvent, au contraire être un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Elles devraient néanmoins se développer durant les prochaines années. Des itinéraires mal choisis, la localisation inappropriée des accès, ou encore le comportement inadéquat des visiteurs pourraient alors se traduire par des effets non désirés sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales, mais également par des conflits avec les autres usagers. Ces risques imposent l'engagement d'une réflexion à l'amont des projets de développement touristique.

La pratique du canoë est assez développée, mais cette activité n'est pas structurée : les embarcations se font de manière sauvage, sur les sites les plus pratiques d'accès. Une organisation de cette activité est nécessaire pour limiter les risques de dégradations et de conflits avec les autres usagers.

Signalons enfin certaines pratiques individuelles et isolées qui sont incompatibles avec la préservation du site et relèvent de la réglementation en vigueur : abandon volontaire de déchets, introduction d'animaux exotiques, braconnage, feux et camping sauvage,...

Enfin, sur certains sites, la pratique des sports motorisés s'avère problématique pour les communes concernées et est à l'origine de dégradations importantes.

II - LE VAL D'ALLIER NORD : SYNTHESE DES ENJEUX ET DEFINITION DES OBJECTIFS

Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le Val d'Allier, typiques des vallées des grands cours d'eau, sont en régression à l'échelle européenne. Ces habitats sont généralement représentés par des communautés végétales propres au bassin de la Loire.

A l'échelle du site, les enjeux les plus forts concernent :

- les forêts alluviales à bois tendre (intérêt prioritaire et enjeux faunistiques) ;
- les pelouses pionnières à orpins et à Corynéphore ;
- les boires, dont il faut distinguer deux types : celles en communication avec l'Allier, au moins lors des crues hivernales avec la rivière (favorables à la Bouvière et autres poissons) et celles isolées de l'Allier (favorables à la Cistude d'Europe) ;
- la végétation annuelle du *Chenopodium rubri* (habitat de grève) qui abrite deux plantes et des oiseaux nicheurs remarquables ;
- la végétation annuelle du *Nano-cyperion*, où l'on trouve des espèces remarquables.

Les espèces d'intérêt communautaire

A l'échelle nationale et européenne, les espèces directement liées à la rivière (le Castor d'Europe, la Loutre, 5 espèces de poissons dont 3 grands migrateurs, le Gomphe serpent) représentent le principal enjeu du site.

Le Val d'Allier Nord a une responsabilité particulièrement forte pour la préservation d'une population de Saumon atlantique spécifique du bassin de la Loire. Cette espèce ne se reproduit toutefois pas sur le site qui constitue uniquement un axe de migration.

A l'échelle du site, deux espèces semblent rares et menacées : La Loutre (qui semble en phase de recolonisation) et la Cistude d'Europe.

En ce qui concerne les insectes, l'Agrion de Mercure était relativement rare lors des prospections, mais il peut s'agir d'une simple variation interannuelle, et non d'un déclin de la population. Le Gomphe serpent, le Cuivré des marais et le Lucane cerf-volant sont bien représentés mais de manière inégale suivant les secteurs. Cette répartition est à mettre en lien avec l'état de conservation de leurs habitats (cours d'eau, forêts alluviales, prairies). Le Grand capricorne est en revanche peu présent, du fait semble-t-il du manque d'habitats propices.

Pour les poissons, La Bouvière et le Toxostome sont présents mais l'état des populations dans le Val d'Allier n'est pas connu.

Pour la Barbastelle, le site du Val d'Allier ne constitue pas un habitat de prédilection.

Quant au Triton crêté et au crapaud sonneur, les habitats potentiels pour ces deux espèces se situent plutôt à l'extérieur du site.

Principaux facteurs d'évolution

Les facteurs d'évolution majeurs des habitats et habitats d'espèces doivent être séparés en deux catégories : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel

Un facteur majeur : la perturbation de la dynamique fluviale et la restriction de l'espace de liberté

Le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté du fleuve est très favorable à la conservation de la plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Un hydrosystème fluvial naturel est caractérisé par une diversité géomorphologique dont le moteur est, notamment dans un cours d'eau à méandres, l'érosion des berges et la migration latérale du chenal vif.

Ces processus d'érosion (transport de sédiments, dépôt, recoupement de méandres) ont pour effet de créer, détruire, recréer, à une échelle de temps comprise entre 10 et 100 ans en moyenne, une diversité de milieux dont la grande richesse écologique tient justement à leur fréquence de régénération et à leur assemblage, sous la forme d'une mosaïque, sur une surface relativement restreinte (parfois seulement quelques milliers de m²). C'est pourquoi les secteurs à dynamique active sont ceux présentant le plus grand intérêt écologique.

Elle est variable suivant les secteurs : elle peut être active sur certaines sections et moins sur d'autres en fonction de facteurs géomorphologiques (espace de divagation réduit à cause du relief) ou anthropiques (endiguement souvent ancien).

Les activités humaines et les aménagements qui en découlent ont pour effet de limiter la dynamique fluviale. Citons en particulier, les protections de berges contre l'érosion, la réalisation de seuils, de barrages et d'ouvrages de franchissement, l'extraction de granulats, ...

Ces différents facteurs se sont conjugués pour conduire à :

- une diminution de la dynamique latérale : ralentissement des érosions de berges, de la création de nouvelles îles ou anciens bras, du renouvellement des milieux, ...
- un enfoncement du lit mineur qui s'accompagne de l'abaissement des nappes et, par voie de conséquence, de la fermeture des reculs et de l'assèchement des milieux humides annexes. Ce processus semble désormais stoppé sur la très grande majorité du site, mais non compensé ;
- diminution des fréquences d'inondation : l'enfoncement du lit concentre les eaux dans le chenal principal, réduisant la fréquence d'inondation des habitats riverains (forêts et annexes alluviales notamment) ;

La construction de digues et enrochements ou l'enfoncement du lit ont, sur certaines sections, réduit conséquemment l'espace de liberté du cours d'eau. Il reste toutefois de larges sections de dynamique active favorables à la présence d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Autres facteurs défavorables induits par l'homme :

- * La destruction des habitats : l'urbanisation, l'extraction de granulats, la mise en culture, ... peuvent entraîner la destruction irréversible des habitats naturels et habitats d'espèces. Les milieux naturels ont ainsi disparu dans de nombreux secteurs. Ce phénomène se poursuit, en particulier au droit des zones cultivées.
- * La fragmentation des habitats : les activités précédemment mentionnées peuvent avoir des effets de fragmentation avec, pour conséquences, la diminution des connexions transversales et longitudinales, l'isolement de certains espaces, la création de barrières entre lieux de vie et de reproduction.
- * La dégradation de la ressource en eau : la dégradation de la qualité de l'eau, tant au niveau des boires que de la rivière et des ruisseaux affluents, peut avoir un impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.
- * La dégradation des habitats terrestres : certaines activités peuvent aussi entraîner une dégradation de l'état de conservation des habitats, sans atteindre une destruction irréversible. Il s'agit en particulier :
 - de la modification des conditions de milieux : éclairage public pouvant perturber le cycle de certaines espèces, imperméabilisation des sols, ... ;
 - de l'artificialisation des milieux liés à une gestion excessive ou inadaptée : débroussaillage des sous-bois pouvant aboutir à la disparition de certains milieux comme la mégaphorbiaie et perturber les espèces, plantations d'espèces exogènes ;
 - des pollutions diverses des milieux liées aux déchets, aux produits phytosanitaires, à la circulation automobile, aux rejets domestiques et industriels ;
 - de dégradations ponctuelles : piétinement, circulation d'engins ou de véhicules.
- * La perturbation des espèces et des habitats :
 - dérangement en phase de reproduction notamment, du fait d'une fréquentation trop importante ;
 - émission de bruit et de poussière lors de la réalisation de chantiers ;
 - destruction directe d'individus liée à la circulation automobile ;
 - introduction d'espèces exotiques.

Les facteurs naturels défavorables :

- * L'évolution naturelle : en l'absence de dynamique fluviale ou d'intervention humaine, les milieux évoluent progressivement vers un stade climacique (stade final d'évolution, en général forestier). Cela conduit, à terme, à une homogénéisation des milieux et, corrélativement, à la diminution du nombre d'espèces.
- * La prolifération des plantes exotiques : certaines, comme le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), peuvent devenir dominantes au point d'entraîner la disparition de certains habitats d'intérêt européen.

* La prolifération d'espèces de la faune (introduites ou non) : deux espèces sont particulièrement concernées :

- les tortues exotiques, qui sont notamment concurrente de la tortue Cistude ;
- le Ragondin : destruction des berges et de la végétation riveraine, impact sur les moules d'eau douce nécessaires à la reproduction de la Bouvière.

Il semblerait que le Cormoran ne soit pas source de perturbations significatives sur les espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme le Saumon, les deux espèces n'étant pas présentes au même moment sur le site. Les perturbations induites sur d'autres espèces comme le Brochet ne peuvent être prises en compte dans le cadre du document d'objectifs.

Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel

Les facteurs naturels :

La dynamique fluviale (pour mémoire)

Les facteurs d'origine anthropique :

* La gestion agri-environnementale des milieux herbacés : la pratique du pâturage extensif et de la fauche sur les milieux herbacés riverains du cours d'eau est favorable à la biodiversité. Elle permet de compenser, pour certains milieux comme les pelouses, l'absence de dynamique fluviale. Elle permet également de bloquer l'évolution naturelle des prairies, en maintenant la strate herbacée. Le pâturage pratiqué sur les zones de francs-bords permet ainsi la présence de milieux complémentaires aux autres habitats, indispensables pour certaines espèces.

Le maintien de secteurs fauchés, est indispensable à la préservation du Cuivré des marais.

Enfin, le maintien des pâtures présente aussi un intérêt paysager, aspect non négligeable dans un site dont la vocation touristique est affirmée.

* La gestion des boires et reculs : les opérations visant à reconnecter certains reculs permettent de compenser l'absence de dynamique fluviale et sont favorables à la préservation de la diversité des milieux.

L'existence de reculs liés aux cours d'eau est nécessaire à la Bouvière.

La gestion par faucardage de certaines boires permet d'éviter leur comblement progressif et, en conséquence, d'éviter leur disparition. Dans certains cas, cette gestion peut s'avérer favorable pour la Cistude.

* Les projets et programmes en faveur de l'environnement : plusieurs mesures réglementaires (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ou actions de gestion menées à l'échelle du site ou au niveau national ont des conséquences positives sur la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

La protection de certaines espèces, comme le Castor et la Loutre, permet aujourd'hui de voir leurs effectifs augmenter.

D'autres actions sont menées en faveur de l'environnement, citons en particulier le SDAGE, le SAGE, le Plan Loire Grandeur Nature, les opérations de maîtrise foncière des zones remarquables, les opérations en faveur des grands migrateurs,...

Définition des objectifs et stratégies

Au regard des facteurs précédemment identifiés 4 grands types d'objectifs ont été définis :

- les objectifs transversaux communs à tous les thèmes et tous les habitats.
- la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire
- l'animation, communication, pédagogie
- le suivi du programme d'actions des habitats et des espèces

Chaque objectif est décliné en stratégies, c'est-à-dire les orientations fixées pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention. Celles-ci sont présentées dans le troisième chapitre.

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX :

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté	Limitation des endiguements	Application de la réglementation existante sur le DPF et l'endiguement Prise en compte des préconisations du SDAGE Sensibilisation, concertation, surveillance (DDE Allier) Enlèvement d'ouvrages non justifiés
		Limiter les effets négatifs liés aux réaménagements inappropriés des anciennes gravières.	Engager une réflexion à l'échelle du site sur le devenir des anciennes gravières avec identification des sites à réhabiliter ainsi que des problèmes juridiques et économiques
		Maîtrise foncière des terres érodables et zones de dynamique majeures.	Animation foncière Repérage des zones fortement soumises à érosion Acquisitions foncières (en lien avec les autres procédures) Echanges fonciers (en lien avec les autres procédures)
		Réflexion préalable à l'implantation des puits de captage pour l'AEP	Evaluation des impacts Analyse des solutions alternatives
		Déplacement éventuel des puits situés en zone d'érosion.	Evaluation des besoins, analyse de la faisabilité technique

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation des zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité (en priorité les habitats naturels d'intérêt communautaire)	Limiter l'extension des carrières sur le site	Application des prescriptions du schéma départemental des carrières Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6) Acquisitions, échanges fonciers
	Préservation de la continuité longitudinale du cours d'eau (maintien de la libre circulation des habitats et des espèces).	Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Acquisitions, échanges fonciers, location Conventions de gestion agri-environnementale: Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), Engagements Agri-Environnementaux –(EAE) Evaluation préalable des impacts des opérations de défrichement et déboisement.
	Préservation d'une continuité transversale des habitats naturels (y compris les habitats sans intérêt majeur) = Eviter la fragmentation et la destruction directe par activités consommatrices de terrain : carrières, urbanisme, mise en culture, développement touristique.	Limiter l'extension urbaine et les constructions (voiries, bâtiments, équipements divers) sur le site	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (zone Directive Habitats en zone naturelle stricte avec éventuellement EBC) ; Etude d'impact (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6). Coordination des projets et procédures.
	Maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites	Limiter l'implantation de boisements artificiels	Mise en place de réglementations de boisement au niveau communal. Etude d'impact des opérations importantes de boisement (prise en compte des enjeux du site Natura 2000 – application de l'article 6). Acquisitions, échanges fonciers. Coordination des procédures et politiques
		Préservation et gestion extensive des prairies bocagères et francs bords	Maintien et encouragement des pratiques de pâturage extensif. Gestion écologique des pelouses non soumises à la dynamique fluviale.
		Préservation des zones refuges et corridors biologiques	Préservation des boires déconnectées Préservation et gestion écologique des petits ruisseaux.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires. Eviter les pollutions	Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement dans la zone tampon.	Préserver les zones prairiales dans et en périphérie du site Implanter des dispositifs enherbés en bordure immédiate des habitats naturels d'intérêt communautaire (notamment aquatiques). Localisation pertinente de la jachère PAC. Application des prescriptions spécifiques aux zones vulnérables au titre de la Directive Nitrate Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques : mise aux normes des ouvrages publics et privés	Application de la réglementation en vigueur Respect des prescriptions du SAGE à venir.
		Résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts	Gestion extensive des dépendances vertes des grandes infrastructures. Diagnostic des systèmes de récupération des eaux de ruissellement.
	Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	Limiter l'enfoncement du lit	Favoriser la dynamique fluviale (cf. précédent). Actions CTE 9.3, 11.1 et 11.2 (uniquement volontaires).
		Maintien du niveau des nappes et d'un débit d'étiage	Maîtrise globale des usages de l'eau (SAGE). Prise en compte des enjeux de la directive dans les différentes procédures (SAGE, etc...)
		Limiter les pompages directs dans les petits affluents, les boires et reculs	Application de la réglementation en vigueur. Pas de nouvelles autorisations sur ces sites (qui supposeraient une augmentation du débit pompé dans les boires).
	Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces	Organisation et gestion des usages	Promenade et randonnée : mise en œuvre d'un plan de fréquentation (définition et aménagement des accès et sentiers existants et à venir, organisation de la fréquentation à venir) Signalétique adaptée
			Organisation de la pratique du canoë kayak (sites de bivouac et d'embarcation) Mise en place d'une charte de bonne conduite et d'une information spécifique
			Limitation des sports motorisés (recherche de sites plus appropriés, application de la réglementation en vigueur)

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques	Lutte contre les déchets	Opérations de nettoyage des sites pollués Communication, sensibilisation des usagers (cf. ci-après) Application de la réglementation en vigueur
		Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Suivi de l'évolution des peuplements de pestes végétales (Renouée notamment) Expérimentation de techniques de lutte
		Lutte contre les espèces animales envahissantes (Ragondin, Tortue de Floride, ...)	Piégeage, capture à privilégier par rapport à l'empoisonnement qui peut affecter le Castor Eviter les lâchers de Tortues de Floride et permettre leur capture Communication et information du grand public
	Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement)	Formation et Information des services de l'Etat et des collectivités	Formation et diffusion d'une note d'information sur les enjeux du site NATURA 2000 Val d'Allier Nord et les prescriptions du document d'objectifs.
	Prise en compte des enjeux du site et articulation avec d'autres projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement	Coordination du programme NATURA 2000 avec les autres projets environnementaux Projet des collectivités, SAGE, Zone d'action renforcée pour la qualité de l'eau (Agence de l'Eau), Actions des associations (Conservatoires, LPO, ...), Plan Loire Nature II, ...	Organisation d'une réunion annuelle entre les porteurs de projets Communication et information des porteurs de projets (collectivités, associations, privés, ...)
	Compatibilité entre l'aménagement de la RN7 (mise à 2x2 voies) et les enjeux de la Directive	Mise en place d'aménagements nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau (eaux de ruissellement), de l'alimentation en eau des boires Restauration des corridors biologiques Evaluation article 6	
	Compatibilité des arrêtés de location du domaine public	Prise en compte des enjeux de la Directive dans les arrêtés Adapter certaines prescriptions	
Coordination avec le règlement de la Réserve Naturelle	Assurer une bonne cohérence entre les cahiers des charges proposés et le règlement de la réserve		

LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Remarque : les objectifs transversaux sont fondamentaux pour la préservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Leur respect constitue un préalable indispensable et indissociable des objectifs de gestion directe définis ci-après. La préservation de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté en particulier, qui est indispensable n'est pas re-mentionnée à chaque fois.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Intégration des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier	Adaptation des préconisations d'entretien afin qu'elles soient favorables aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	<p>Limiter et coordonner les opérations de scarification</p> <p>Définir un calendrier d'interventions compatible avec la préservation du patrimoine naturel (lieu, période).</p> <p>Identifier les sites dégradés à traiter en priorité</p> <p>Prise en compte des recommandations de gestion des habitats naturels et habitats d'espèces</p>
	Préserver les superficies de grèves exondées et de végétation annuelle.	Prise en compte de ces enjeux dans le cadre d'éventuelles interventions sur le débit d'étiage	Coordination des procédures (SAGE, Plan Loire, ...):
	Préserver les habitats de boires closes (lacs eutrophes)	<p>Limiter l'implantation d'une végétation pérenne sur certaines grèves favorables à la végétation annuelle par un entretien sur certains secteurs où la dynamique fluviale est bloquée.</p> <p>Maintien du fonctionnement hydraulique</p> <p>Limitation des apports de nutriments</p> <p>Limitation des pollutions</p>	<p>Enlèvement manuel ou mécanique de la végétation, puis scarification (mais limitée et coordonnée) (cf. Plan d'entretien) (intervention ciblée et en respect du calendrier d'intervention).</p> <p>Contrôle des plantes invasives (cf. ci-après)</p>
	Gestion écologique des reculs et boires (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active)		<p>Cf. actions transversales : qualité de l'eau, apports hydriques, mise en place de zones tampon, ...</p> <p>Pas d'interventions de reprofilage (maintien de la topographie en pente douce des berges)</p> <p>Enlèvement des embâcles qui favorisent la sédimentation</p> <p>Surveillance du développement de la végétation herbacée permanente (roseaux, Baldingère) ou ligneuse et intervention si nécessaire</p>

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Végétation annuelle pionnière oligotrophe à souchets (<i>nanocyperion</i>)	Préserver les habitats de boires closes	(cf. paragraphe précédent)
		Réaménagement écologique des gravières	Reprofilage des berges sur les anciennes gravières judicieusement choisies (gravières abritant déjà cet habitat, potentiel d'accueil, situation géographique, contexte, ...).
	Préserver les pelouses à orpins	Gestion des pelouses à orpins qui ne sont plus soumises à une dynamique fluviale active et peuvent évoluer vers des fourrés denses à Prunellier	Débroussaillage mécanique ou pâturage très extensif : actions (CTE, MAE)
		Eviter piétinement et surpâturage	Adaptation des taux de chargement Déplacement des zones d'affouragement. (CTE, MAE)
	Préserver les forêts alluviales à bois tendre et à bois dur	Eviter la dégradation directe des habitats (plantations d'essences artificielles, débroussaillage, coupes rases)	Application de la réglementation en vigueur sur le défrichement Réglementation de boisement (cf. précédent) Etude d'impact (art.6) Acquisitions foncières, échanges fonciers.
		Limiter les interventions dans ces milieux : laisser évoluer naturellement et en évitant toute transformation (les interventions favorisent la colonisation par les pestes végétales : Robinier faux acacia, Renouée).	Programme d'entretien (cf. précédent) Formation, information des organismes pratiquant des interventions (associations, collectivités). Préserver les espèces à intérêt patrimonial (garder les essences remarquables : Orme lisse, Frêne oxyphylle).
		Contrôle et suivi des plantes invasives (Renouée du Japon notamment)	Suivi des espèces Expérimentation de méthodes de lutte
	Maintien de vieux arbres et arbres morts favorables aux insectes (Lucane et Grand Capricorne)	Gestion forestière adéquate	Limiter l'enlèvement des arbres morts sur les secteurs à risques d'embâcles en amont des ouvrages ou à risque pour la sécurité des promeneurs et usagers de sites sportifs
	Préserver l'habitat du Castor d'Europe (ressources alimentaires et libre circulation)	Maintien des forêts alluviales à bois tendre et de zones arbustives à saules et peupliers (au moins une bande de 5 m en contact avec le cours d'eau)	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux
		Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les Ragondins avec la préservation du Castor	Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
		Lutte contre les dégâts commis par les Castors sur des plantations présentant des enjeux économiques	Préservation de la ripisylve naturelle Identification des sites touchés Mise en place de mesures de protection

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Conserver des habitats attractifs pour la Loutre d'Europe (présence sur les affluents)	Veiller à la non-fragmentation des habitats et au maintien de corridors pour la recolonisation de cette espèce Maintien de la libre circulation de l'animal	Cf. objectifs transversaux Cf. gestion des habitats
		Maintien de lieux refuges le long des cours d'eau (ripisylves peu entretenues et arbustes épineux).	Cf. gestion des habitats (compatibilité avec le programme d'entretien notamment)
		Préconisation de moyens de lutte contre les Ragondins compatibles avec la préservation de la Loutre d'Europe	Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
	Préserver l'habitat de la Barbastelle	Préciser le statut biologique de l'espèce sur le site	(cf. suivi)
		Maintien d'habitats forestiers diversifiés. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres	Maintien d'arbres morts (cf. préservation de la forêt alluviale) ou creux. Conventions avec les agriculteurs (Mesures CTE éventuellement) et propriétaires
	Gestion favorable à la Cistude d'Europe	Préservation et entretien extensif des sites de ponte, à savoir les prairies et pelouses périphériques aux boires et ruisseaux	Définition des périodes de quiétude (pas d'intervention agricole et de battues) Gestion agri-environnementale
		Eviter le lâcher des Tortues de Floride	Mise en place d'actions de communication sur les problèmes de lâchers de Tortues de Floride. Expérimentation de techniques de capture de la Tortue de Floride lors des opérations de suivi de la Tortue Cistude.
Maintenir la libre circulation des poissons migrateurs (Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande alose)	Ne pas implanter d'obstacles à la circulation (remontée ou dévalaison) des reproducteurs, ou rétablir la libre circulation à travers un dispositif adapté. Ne pas implanter d'obstacles à la descente des juvéniles.	Cf. objectifs transversaux	

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
GESTION DES HABITATS NATURELS	Préserver le Toxostome	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire.	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen.
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
		Préserver les zones potentiellement favorables à sa reproduction	Compatibilité du plan d'entretien et des différents travaux
	Maintien de l'habitat de la Bouvière	Préservation des reculs connectés favorables à la Bouvière	Cf. gestion des habitats Dans les secteurs non soumis à la dynamique : restaurer la connexion hydraulique des boires potentiellement favorables à la Bouvière (si la reconnexion est justifiée d'un point de vue hydraulique) Limiter les pollutions diverses (cf. actions transversales)
		Préserver les populations de Moules d'eau douce qui sont indispensables à la reproduction de la Bouvière	Limiter la pollution par les toxiques Limiter les populations de Ragondin
	Préserver les petits ruisseaux affluents de l'Allier favorables à l'Agrion de Mercure	Eviter la canalisation et l'embroussaillage des ruisseaux favorables à l'espèce.	Gestion douce des ruisseaux : enlèvement manuel de la végétation (ronces, broussailles) si nécessaire, réalisation des interventions par tronçon et à une période favorable
		Maintien de la qualité des milieux aquatiques et riverains	Favoriser le maintien des pacages le long des ruisseaux concernés. Mise en place de bandes enherbées ou de zones tampons le long des cours d'eau bordés de cultures (cf. CTE).
	Préserver l'habitat du Lucane cerf-volant.	Favoriser une gestion forestière favorable à l'espèce	Maintien des vieux arbres et arbres morts. Cf. Gestion des forêts alluviales
	Préserver les milieux favorables au Cuivré des marais	Approfondir les connaissances de l'espèce	Cf. suivi
		Gestion des sites favorables à l'espèce : bords de fossés humides, prairies à Rumex	Fauche à une période favorable à l'espèce (selon cycle biologique de l'espèce)

ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE	Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions spécifiques à Natura 2000	Création d'un poste d'animateur et affectation de moyens techniques et financiers Réunion de comité de pilotage et de groupes de travail restreints
	Communication/information	Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (grand public) et riverains	Elaboration d'un plan de communication pour définir les médias les plus adaptés (Publication d'une lettre d'information, Communication dans la presse, ...) Poursuite de la "lettre Natura 2000"
		Communication à l'attention des porteurs de projets (Etat, collectivités, associations, privés) Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures et développement)	Elaboration d'un guide technique Poursuite de la "lettre Natura 2000" Faire figurer les conclusions du document d'objectifs dans le « porter à connaissance » des documents d'urbanisme
		Communication ciblée auprès de groupes spécifiques d'usagers	Promeneurs et Randonneurs Pêcheur et chasseurs (en complément des actions déjà menées par les associations) Pratiquants du canoë-kayak
	Pédagogie à l'environnement	Réalisation d'outils et/ou d'animations pédagogiques (en collaboration avec les prestataires et associations identifiés)	Projets pédagogiques auprès du public scolaire et des familles (formation d'intervenants ou mise à disposition d'outils pédagogiques) Outils de communication à disposition des communes Exposition/conférences à l'attention du grand public Réalisation d'outils d'interprétation mobiles

SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ces objectifs concernent la mise en place des protocoles de suivi permettant d'améliorer les connaissances et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces.

	Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
	Cistude d'Europe	Améliorer les connaissances sur la répartition de cette espèce.	Evaluation des populations par capture dans les boires potentielles.
SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES ET DU PROGRAMME D' ACTIONS	Loutre d'Europe	Suivre l'évolution des populations sur le site et le processus de recolonisation	Intervention d'un spécialiste pour des prospections systématiques et à échéances régulières
	Grande Alose, Lamproie marine	Améliorer les connaissances relatives à l'espèce, Localiser les frayères	Suivi des remontées Localisation et suivi des sites de frayères
	Toxostome	Préciser la responsabilité de la région Auvergne pour cette espèce, sachant qu'elle n'est pas indigène du Bassin de la Loire	Consultation des scientifiques spécialistes de l'espèce au niveau national et européen
		Améliorer la connaissance de cette espèce à l'échelle de la région Auvergne et du site	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne pour préciser la répartition de l'espèce, l'état des populations et l'écologie Localiser les secteurs favorables à la reproduction de l'espèce (zones courantes à fonds de galets) sur le site.
	Cuivré des marais	Approfondir les connaissances relatives à l'espèce	Suivi des effectifs d'adultes
	Gomphe serpentin	Suivi de la dynamique de populations Préciser le statut biologique de l'espèce sur site	Mise en place d'un suivi pour préciser la prise en compte de la section minimale nécessaire à sa reproduction
	Agrion de Mercure		
	Lucane cerf-volant	Pas de suivi spécifique	Dans le cadre du suivi des forêts alluviales, notamment à bois dur, noter les observations de Lucane
	Grand Capricorne	Suivi des populations présentes	Suivi des adultes grâce à l'emploi de pièges attractifs non destructifs
Evaluation « en cours » du programme d'actions	Suivi et évaluation des actions mise en œuvre	Mise en place d'un protocole simple de suivi des actions Assistance auprès des porteurs de projets (animateur du document d'objectifs).	

III - LE VAL D'ALLIER NORD : PROGRAMME D' ACTIONS

Rappel des principaux objectifs

Les objectifs généraux du programme d'actions concernent :

Des objectifs transversaux

- Maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de liberté
- Préservation de zones naturelles riveraines existantes dans leur taille, unité et diversité (habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire, milieux naturels interstitiels et limitrophes)
- Préservation de la fonctionnalité des espaces : maintien de la continuité longitudinale du cours d'eau et des connexions latérales (zone tampon, corridors)
- Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires
- Maintien du niveau d'eau de la nappe alluviale et du débit
- Préservation de la qualité générale du site et des équilibres écologiques
- Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat (infrastructures, développement)
- Articulations avec les autres procédures (environnementales ou non) en cours ou en projet sur le site.

La gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

- Compatibilité de l'entretien du domaine public fluvial avec les enjeux de Natura 2000
- Gestion des habitats naturels nécessitant des interventions
- Préservation de la qualité des habitats des espèces d'intérêt communautaire
- Réaménagement, réhabilitation de certains sites.

La communication et l'animation

- Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000
- Communication et information à destination des différents types de publics concernés
- Pédagogie à l'environnement

Le suivi et l'évaluation

- Evaluation permanente de l'efficacité de la procédure
- Suivi des habitats et espèces

Organisation du programme d'actions

En fonction de ces grands objectifs, ont été déclinés les actions et outils à mettre en œuvre. Le programme d'action est structuré autour de quatre thèmes majeurs. Les moyens et les outils à mobiliser sont précisés dans les fiches techniques qui le compose.

THEME 1 : Les actions d'animation, de coordination de communication

- structurer la maîtrise d'ouvrage
- organiser et préparer les interventions
- coordonner les politiques programmes et projets
- élargir au public la connaissance du site, dans l'objectif d'une éducation à l'environnement et de sa préservation,

THEME 2 : Les actions foncières et réglementaires

- assurer la pérennité des actions
- proposer des compensations aux propriétaires et exploitants
- contrôler l'évolution des usages et éviter les dérives.

THEME3 : Les actions de gestion

- * Les actions relatives à la gestion des milieux naturels
 - elles définissent le cadre des interventions opérationnelles à engager en fonction des biotopes et des écosystèmes ;
 - elles s'appliquent de manière spécifique aux secteurs ou milieux concernés.
- * Les actions relatives à la gestion des usages :
 - adapter les usages présents et futurs
 - éviter les dérives possibles et pérenniser les actions de préservation et de gestion
 - impliquer les usagers du site dans sa gestion et sa préservation

La motivation des acteurs locaux et des propriétaires sera essentielle pour l'engagement effectif du programme.

THEME 4 : Les actions de suivi scientifique

- améliorer la connaissance scientifique des milieux naturels
- contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et apporter les adaptations nécessaires à ces mesures

Périmètre d'application des actions :

Un certain nombre d'actions est non zonée : il s'agit notamment des actions du thème 1, relatives à l'animation, la coordination et la communication, de certaines actions relatives à la gestion des usages, ainsi que certaines actions de suivi scientifique. Les actions qui concernent la gestion des milieux s'appliquent dans le périmètre défini au titre de la Directive habitats. Suivant les cas, elles ne concernent néanmoins pas l'ensemble de la superficie mais peuvent ne s'appliquer que sur des zones bien définies, en fonction des habitats naturels et espèces recensées.

Présentation des actions

Les actions sont présentées dans les tableaux ci-après qui comportent plusieurs rubriques :

- le numéro, le niveau de priorité :
 - *** : actions prioritaires – mise en œuvre à court terme ;
 - ** : actions moins urgentes mais indispensables ;
 - * : actions utiles mais non prioritaires ou actions complémentaires : elles seront mises en œuvre en fonction des crédits mobilisables.
- le titre de l'action
- les objectifs : principaux objectifs visés en matière de préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaires
- principe : description synthétique de l'action
- actions ou procédures liées : dans ou hors document d'objectif (VAS et AE01 référence aux documents d'objectifs Val d'Allier Sud et Bourbonnais)
- la mise en œuvre : les partenaires privilégiés
- les coûts estimatifs globaux : (certaines actions sont financées en totalité ou pour partie dans le cadre des documents d'objectifs Val d'Allier Sud et Val d'Allier Bourbonnais).

THEME 1 : ANIMATION, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION

Sous-thème 1 : animation du document d'objectifs

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût € HT
A1 ***	Structure d'animation	Animer le document d'objectifs Coordonner les actions Assister les porteurs de projet	Embauche d'un animateur Mobilisation de moyens techniques pour la mise en œuvre et le suivi des actions	Toutes actions Docob VAS et AE01	Structure animatrice à définir	30 à 70 K€ /an (selon coordination avec docob VAS et AE01)
A2 ***	Comité de suivi du site Natura 2000 Val d'Allier Nord	Garder une réflexion locale sur la protection et la gestion du site, coordonner les actions avec les politiques ou projets locaux. Examiner les cas de conflits	Mise en place du groupe de pilotage constitué d'un collectif d'associations qui sera le porteur du projet Natura 2000 à long terme	Toutes actions	Propriétaires, usagers, Associations, Collectivités, services de l'Etat. Etablissements publics	Pas de coût sup.
A3 ***	Délimitation du site à l'échelle cadastrale	Préciser la définition du périmètre validé par le comité de pilotage pour faciliter la phase d'application du document d'objectifs à l'échelle de la parcelle.	Délimitation du site à l'échelle cadastrale, en partenariat avec les propriétaires, pour l'ajuster à la marge (exclusion des parcelles labourées éligibles à la PAC et des parcelles labourées après 99, date de démarrage des inventaires de terrain pour le Document d'objectifs habitats).	Toutes actions	Structure animatrice à définir Propriétaires	Pas de coût sup. (prise en charge par la structure d'animation).

Sous-thème I.2 : Coordination des procédures et réglementations

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en Oeuvre	Coût € HT
CR1 ***	Coordination des politiques de l'Etat	Favoriser une politique des services de l'Etat en faveur de la préservation du site	Application de la réglementation en vigueur. Surveillance Modalités d'attribution des aides et autorisations compatibles avec le document d'objectifs. Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les autres procédures et politiques de l'Etat.	Toutes actions	Services de l'Etat Etablissements publics	Pas de coût sup.
CR2 ***	Coordination des programmes et projets territoriaux	Favoriser à l'échelle du site une meilleure coordination des différents politiques et projet	Organisation d'une réunion annuelle des porteurs de projets.	Toutes actions Docob VAS et AE01	Structure animatrice Services de l'Etat, Collectivités, EP	Pas de coût sup.
CR3 ***	Compatibilité des documents de planification	Préserver les milieux et limiter les constructions en bordure de l'Allier	Application des principes définis dans les plans d'exposition aux risques d'inondation Mobilisation des règlements d'urbanisme pour la préservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaires	Toutes actions	Collectivités locales et leurs bureaux d'études Services de l'Etat	Pas de coût sup
CR4 ***	Amélioration des dispositifs d'assainissement	Limiter les atteintes au site par les rejets domestiques ou industriels non traités ou insuffisamment épurés	Encourager la mise aux normes des ouvrages publics ou privés (station d'épuration, usine d'équarissage de St Pourçain ...) Prise en compte du SAGE futur Définition des critères de priorité pour le financement des équipements des communes du site Natura 2000	Actions de gestion des milieux aquatiques	Collectivités locales Industriels Agence de l'Eau	Pas de coût sup
CR5 ***	Limitation de l'extension des carrières	Préserver les habitats remarquables et la dynamique fluviale. Eviter la fragmentation.	Application des prescriptions du schéma des carrières Respect du SDAGE Etude d'impact pour tout nouvel aménagement ou modification d'exploitation	Actions foncières Réaménagement des gravières	Services de l'Etat UNICEM, exploitants	Pas de coût sup.
CR6 ***	Arrêté de location des zones de francs bords Baux de location des terrains acquis par l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de l'Allier	Informers les signataires sur Natura 2000 Adapter les prescriptions d'entretien.	Inscription d'informations concises sur le site et la procédure Natura 2000. Prescriptions d'entretien compatibles avec la préservation du site. Encourager la gestion extensive des francs bords et prairies par pâturage et fauche en privilégiant les agriculteurs disposant des moyens nécessaires (recherche des agriculteurs intéressés, montage du dossier)	Animation Actions de gestion agricoles Actions de communication Docob VAS et AE01	Services de l'Etat Etablissement Public Loire (EPL) SAFER Bourgogne	Pas de coût sup.

PM : GM 1 –Programme de gestion du DPF

Sous-thème I.3 : Communication, information, formation, interprétation

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
C01 **	Outils d'information grand public <i>In situ</i>	Sensibiliser le public sur le site. Limiter les comportements inopportuns	Mise en place, <i>in situ</i> , de panneaux d'informations type « entrée de site » (sur les points de départ, parking, embarcadères et boucles de randonnée) contenant un code de bonne conduite, une description de l'intérêt du site, une illustration des espèces floristiques ou faunistiques mentionnées	Animation Communication Docob VAS et AE01	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, associations Gestionnaires RN ² Prest. touristiques	Financé dans le cadre du docob AE01
C02 **	Outils d'information spécifique à destination des usagers du site	Information et sensibilisation à destination des utilisateurs du site	Identifier les différentes pratiques et pratiquants, les moyens de diffusion, l'information à transmettre Publication d'une plaquette d'information et de conseils, diffusée lors de la délivrance de cartes de pêche, ainsi que par les offices de tourisme. Reprise des informations dans les publications des prestataires touristiques, des associations de pêche, de chasse et de protection de la nature.	Animation Communication Docob VAS et AE01	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, associations Gestionnaires RN Prest. touristiques	Financé dans le cadre du docob AE01
C03 ***	Poursuite de la publication "la lettre de Natura 2000"	Poursuivre les efforts de communication au-delà de la mise en place du document d'objectifs	Identification exhaustive des propriétaires et usagers Publication et diffusion auprès partenaires, des habitants et usagers du site d'une lettre d'information périodique (avancement du programme, informations pratiques,...)	Toutes les actions d'information / valorisation Docob VAS et AE01	Structure d'animation, Communes Comité de suivi	Financé dans le cadre du docob AE01
CO4 ***	Guide à destination des collectivités, services de l'Etat, principaux gestionnaires	Information des collectivités et intervenants Vulgarisation du document d'objectifs	Réalisation d'un guide technique à l'usage des communes, services de l'Etat et principaux gestionnaires (associations, principaux prestataires) permettant : - d'identifier les enjeux et sensibilités du site - de prendre en compte la préservation du patrimoine dans le cadre des différents projets et interventions Journées de d'information et de formation	Toutes actions Docob VAS et AE01	Structure d'animation, Collectivités, Services de l'Etat Gestionnaires	230 € (100 ex.) (+ concept VAS)
CO5 ***	Formation et information des équipes d'intervention	Porter à connaissance des enjeux Adaptation des techniques de gestion	Porter à connaissance du document d'objectifs et de gestion des milieux et espèces du lit majeur. Formation des équipes d'intervention à la reconnaissance des habitats remarquables (à préserver) ou espèces indésirables. Adaptation des techniques de gestion.	Toutes actions de gestion Docob VAS et AE01	Services de l'Etat Structure d'animation, Collectivités, Gestionnaires.	1000€ /an

² RN : Réserve Naturelle

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
CO6 *	Développer des outils d'interprétation à destination du grand public	Donner les moyens de réaliser une communication multi-publics, valable à long terme	Réalisations d'outils de communication grand public, faciles à mettre en place lors de diverses manifestations publiques : - posters - outils mobiles d'interprétation - expositions itinérantes - conférences, débats	Toutes les actions d'information et de valorisation Docob VAS et AE01	Structure d'animation, Communes Associations Services de l'Etat	Financé dans le cadre du docob AE01
CO7 *	Outils d'interprétation à destination des enfants	Sensibiliser les jeunes générations aux intérêts du site Favoriser les projets pédagogiques.	Réalisation d'outils pédagogiques pour la classe : mise à disposition des établissements Intervention de personnels extérieurs (structures d'animation, associations, professionnels, ...) pour des actions d'animation auprès des scolaires.	Toutes les actions de communication Docob VAS et AE01	Structure d'animation, Communes Associations Services de l'Etat	Financé dans le cadre du docob AE01

PM : CR 2 - Coordination des programmes et projets territoriaux
GL2 – Organisation de la pratique du canoë kayak

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES**Sous-thème II.1 : Mesures foncières**

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
F1 ***	Animation foncière	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Animation : mise en place d'un système d'échange parcellaire sur les zones prioritaires = habitats hors DPF et zones d'érosion Notification des actes notariés	Plan Loire, ENS	SAFER	18 /23 K€ (200 ha)
F2 ***	Acquisitions foncières	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Acquisitions sur les sites à enjeux : zones de dynamique majeures, sites abritant des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable	Plan Loire, ENS	A définir	353 à 980 K€ (200 ha)
F3 ***	Autres actions foncières	Préserver la dynamique fluviale Préserver les habitats remarquables	Locations, conventions entre organismes gestionnaires et propriétaires	Actions de gestion	Structure d'animation, collectivités, associations.	40 à 90 K€/an (200 ha)

Sous-thème II.2 : Mesures réglementaires

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
R1 ***	Etude d'impact	Art.6 : évaluation de tout plan ou projet susceptible de perturber significativement le site	Réalisation d'étude d'impact intégrant la prise en compte des enjeux de la directive habitats sur un certain nombre de projets soumis à autorisation et susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur le site (habitats, habitats d'espèces, espèces)	Etude d'impact	Services de l'Etat Porteurs de projet	Pas de coût sup.
R2 **	Réglementation des boisements	Maîtrise des plantations et reboisements	Réglementer la plantation (interdiction sur certains sites, choix des peuplements) Mise en œuvre relevant d'une compétence communale	Animation, communication, concertation	Communes, Services de l'Etat	Pas de coût sup.

THEME III : MESURES DE GESTION

Sous-thème III.1 : Gestion des milieux non agricoles : pour l'ensemble de ces mesures, possibilité d'Arrêté d'Occupation Temporaire sur la rivière

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
GM1 ***	Programme de gestion du DPF	Favoriser une gestion écologique des habitats d'intérêt communautaire présents dans le domaine public fluvial.	Prise en compte du document d'objectifs dans le programme d'entretien du domaine public fluvial, (objectifs et cahiers des charges), afin que les actions d'entretien puissent permettre de maintenir voir d'améliorer l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Accompagnement technique, suivi de chantier.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (Services de l'Etat)	Structure d'animation DDE – Bureau de l'Eau	45 K€ /5 ans
GM2 *	Restauration et entretien des annexes hydrauliques	L'enfoncement du lit a entraîné la disparition accélérée de certains boires et reculs, et ne permet plus leur renouvellement suite à une diminution de la dynamique fluviale. Dans les secteurs à dynamique faible ou modérée : nécessité parfois d'intervention pour éviter le comblement et la déconnexion des annexes hydrauliques. Connexion des reculs avec le chenal actif favorable notamment à la Bouvière, poisson d'intérêt communautaire.	Analyse de l'état des boires. Préalablement aux interventions : étude de faisabilité hydraulique, géomorphologique et écologique, évaluation des impacts potentiels sur les activités humaines. La reconnexion de certains reculs se fera de préférence par l'aval par suppression des bancs de sédiments obstruant le bras mort. Il est indispensable de ne pas reconnecter systématiquement les bras morts et de conserver des boires en eau isolés de l'Allier (maintien de la diversité) Entretien de certaines annexes (nettoyage et suppression des arbres morts et encombres favorisant l'ensablement, maîtrise de la végétation arbustive, éclaircissement éventuelle).	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (Services de l'Etat) Schéma de gestion piscicole : analyse de l'alimentation des boires et annexes gestion des boires favorables à la Cistude	DDE - Bureau de l'Eau Associations CSP ONCFS	Diagnostic préalable 3500 / 5000 €/an soit 35 / 50 K€ pour 10 annexes
GM3 *	Dévégétalisation et scarification de bancs alluvionnaires	Laisser mobile les bancs d'alluvions, en empêchant l'implantation d'une végétation pérenne, favorables : - au développement de la végétation annuelle du <i>Chenopodium rubri</i> du lit de la Loire (habitat d'intérêt communautaire), - à la reproduction des sternes (voire de l'Oedicnème), -aux secteurs proches des ouvrages ou zones d'érosion menaçant des habitations.	Une colonisation très rapide du Peuplier noir est observée sur les bancs alluvionnaires engendrant une fixation définitive des bancs d'alluvions, donc réduction du débit solide, enfoncement du lit et réduction du lit mineur à de petits chenaux actifs. Scarification maîtrisée et ciblée (destruction de l'appareil racinaire du peuplier avec des engins adaptés) qui permet de limiter le redémarrage de la végétation pérenne.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (Services de l'Etat)	DDE - Bureau de l'Eau CSA LPO Auvergne	2 100 €/ha pour 1 ha (programme d'entretien du DPF)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GM4 **	Principe sur l'intégration éventuelle des anciennes gravières dans la zone de divagation de l'Allier	Savoir si d'un point de vue géomorphologique et écologique, les anciennes gravières doivent être intégrées à l'espace de liberté optimal ou être protégées contre l'érosion latérale.	Mener une réflexion sur l'intégration ou non des gravières, sachant que d'un point de vue géomorphologique et sédimentologique, les gravières très volumineuses et très profondes risquent de piéger la charge solide en charriage en capturant le cours d'eau à l'occasion d'une crue, engendrant une érosion régressive (érosion verticale se propageant de l'amont vers l'aval), le cours d'eau cherchant à se « re-saturer » en sédiments après l'abandon de sa charge grossière.	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier	Services de l'Etat	Pas de coût sup animation
GM5 *	Réaménagement écologique des anciens sites d'extraction	Réaménager les anciennes carrières de façon à utiliser au mieux les potentialités de ces sites d'un point de vue écologique	Effectuer un diagnostic préalable au réaménagement Dans les sites à enjeux, mettre la priorité sur un réaménagement écologique	Autres actions concernant les gravières Docob VAN et AE01	Exploitants Services de l'Etat Communes Propriétaires Exploitants Associations	animation coût des travaux à évaluer en fonction du site concerné.
GM6 ***	Gestion des forêts alluviales et maintien de vieux arbres et arbres morts	Empêcher la dégradation des forêts alluviales à bois tendre (91E0 - habitat d'intérêt prioritaire) et à bois dur (91F0 - habitat d'intérêt communautaire). Maintien de vieux arbres et arbres morts favorables aux insectes (Lucane cerf-volant et Grand Capricorne) et à l'avifaune	Actuellement, les forêts alluviales du Val d'Allier ne font pas l'objet d'exploitation forestière. Il s'agirait de limiter l'entretien à l'enlèvement des arbres morts aux secteurs à risque d'embâcle, en amont des ouvrages, ou à risque pour la sécurité aérienne, ou les usagers des sites de loisirs. Cette mesure passe par la sensibilisation et l'information des gestionnaires	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier Docob AE01	Services de l'Etat ONF CRPF propriétaires	Pas de coût sup

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GM7 **	Maîtrise et suivi des plantes invasives en particulier la Renouée du Japon et de la Jussie	L'objectif est d'empêcher la dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire (32.70, 31.30, 64.30, 91E0, 91F0), à cause de la prolifération de plantes exotiques invasives.	Certaines plantes exotiques sont des "pestes végétales" en France (très envahissantes et menace pour la biodiversité végétale et animale, voire pour la santé publique) qu'il convient d'éliminer. Expérimentations de techniques de lutte contre la Renouée par fauches répétée plusieurs fois par an (10 à 5 fois). Lutte contre la Jussie	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier Docob VAS	Services de l'Etat	Suivi cart. 4 000€/5 ans Renouée : Gestion 4 200 €/an pour 300m ² + plantations Total 5ans : 34500€ Jussie : 1 400€/an 7 000€/5 ans
GM8 **	Piégeage des espèces faunistiques proliférantes (Ragondin, Tortues exotiques)	La limitation du Ragondin est souhaitable d'un point de vue écologique. L'empoisonnement peut affecter certaines espèces d'intérêt communautaire comme le Castor d'Europe. Il faut encourager un mode de lutte plus sélectif : le piégeage.	Une communication est également nécessaire pour expliquer la nécessité de limiter certains animaux introduits. Fourniture gracieuse de boîtes à fauves et actions de piégeage par piégeurs agréés. Capture des tortues de Floride dans le cadre du suivi Cistude	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE - Service de l'Eau)	Services de l'Etat CG03 ONCFS Fédération Chasse Piégeurs agréés	3 490 € (2 campagnes de 15 jours/an)
GM9 *	Gestion des habitats de la Cistude (boires favorables et sites de pontes)	Le maintien de la Cistude passe par le maintien de zones d'eau stagnante riches en végétation et de zones sèches favorables pour ses pontes proches du milieu aquatique. La gestion de ces milieux est parfois nécessaire, mais des précautions doivent être prises pour le réaménagement des boires abritant la Cistude et la gestion des abords.	Maintien d'un habitat aquatique favorable à la Cistude d'Europe (pour les boires n'étant plus soumises à la dynamique de la rivière) par un curage échelonné dans le temps et pratiqué à une période favorable. Mise en place d'une gestion compatible sur les sites de ponte potentiels ou identifiés de la Cistude d'Europe. (cf. GA6)	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier GA6	Services de l'Etat Gestion RN Association	1,5 €/m2 Soit pour 1ha 15000 €/5 ans
GM10 *	Gestion écologique des ruisseaux abritant l'Agriion de Mercure	Des précautions sont indispensables lors du curage de ces ruisseaux. En effet, l'Agriion de Mercure est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat comme le curage des fossés.	Les nettoyages doivent être pratiqués par tronçons en alternance d'une berge à l'autre et de l'amont vers l'aval en plusieurs années: évite la perturbation de la totalité de la population (imagos et habitat larvaire) afin de permettre une recolonisation rapide (moins d'1 an en général).	Programmation pluriannuelle de travaux en bordure de la rivière Allier (DDE)	Services de l'Etat SFO CSA	1.5 €/ml 4 500 € pour 3 000 ml

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GM11 ***	Maintien de la propreté du site	Entretien ou restauration des sites dégradés Information des usagers	Nettoyage des sites pollués Entretien régulier des sites fréquentés Communication à destination des artisans pour éviter tous dépôts inopportuns Limitation en hauteur des accès au site grâce à la mise en place de portiques interdisant l'accès aux véhicules susceptibles d'apporter des déchets Application de la réglementation en vigueur	Toutes actions	Services de l'Etat, Collectivités Associations Gestion RN Professionnel	1500€/an 9 000 € /6 ans
GM12 **	Protection contre les dégâts du Castor	Lutte contre les dégâts commis par les castors	Préservation de la ripisylve naturelle Identification des sites touchés Mise en place de mesures de protection Information des propriétaires sur les possibilités d'indemnisation.	Animation	ONCFS Fédération de chasse Propriétaires Structure animatrice	Non Défini

Sous-thème III.2 : Gestion agri-environnementale

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GA1 ***	“ Diagnostic écologique préalable ” Obligatoire	Réalisation d'un diagnostic préalable d'exploitation pour: - préciser et localiser les habitats d'intérêt communautaire - définir les actions à mettre en œuvre.	Diagnostic établi en partenariat entre l'agriculteur, l'Adasea et l'animateur du docob. Il a pour objectifs de : - préciser nature et localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire ; - définir l'état souhaité et les principes de gestion ; - définir les points d'affouragement et d'abreuvement afin d'éviter les risques de dégradation des habitats naturels (piétinement et fertilisation) ; - identifier éventuellement les besoins en équipements (barrière par exemple.) - identifier les sites de ponte de la Cistude	EAE Docob VAS et AE01	Agriculteurs CA Services de l'Etat Structure d'animation ADASEA CSA, LPO	1 720 €/exploit/ 5 ans soit 51600 € / 30 exploitants/5 ans
GA2 ***	“ Maintien du pâturage extensif sur les francs bords ” Obligatoire	Encourager une gestion agricole extensive des francs bords (par pâturage), favorable à la conservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire : gestion extensive de la zone tampon, préservation des corridors biologique et zones de nourrissage, maintien du potentiel de régénération des habitats d'intérêt communautaire.	Sur les milieux prairiaux des bords d'Allier : - maintenir un pâturage raisonné - limiter l'embroussaillage ; - ne pas utiliser de traitements phytosanitaires et de fertilisants.	EAE Applicable lorsque présents sur l'exploitation	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	205,79€/ha/an 360 132€/350 ha/5 ans (19.03 + 12.01 PDRN Bourgogne)
GA3 **	“ Gestion des pelouses d'intérêt communautaire ” Obligatoire lorsque présentes sur l'exploitation	Gestion écologique des pelouses d'intérêt communautaire qui ne sont plus soumises à la dynamique fluviale.	Pelouses situées dans les secteurs soumis à la dynamique fluviale: gestion inutile car la dynamique permet une régénération des habitats. Sur les secteurs non soumis à la dynamique: pâturage occasionnel ou fauche éventuelle pour bloquer la dynamique évoluant vers les fourrés denses. Les pelouses représentent 75 ha sur le Val d'Allier mais seulement une dizaine d'hectares pourraient être concernés par cette mesure	EAE	Agriculteurs CA Services de l'Etat ADASEA Ayants droits	137,20 €/ha/an 13720 € pour 20 ha/5 ans (20.3 PDRN)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en œuvre	Coût € HT
GA4 ***	Mise en place de bandes enherbées en bordure des habitats aquatiques d'intérêt communautaire Obligatoire à associer à GA5	La présence de cultures peut engendrer une pollution de certains habitats aquatiques d'intérêt communautaire par ruissellement des produits phytosanitaires, des phosphates et des nitrates.	Mise en place de zones tampon autour des boires, reculs et des mares, de part et d'autre des ruisseaux favorables à l'Agrion de Mercure, le long de certaines berges de l'Allier, bordées par des cultures. Une bande enherbée peut permettre de limiter fortement le transfert des produits phytosanitaires, des nitrates et des phosphates vers les milieux sensibles. Cette mesure concernerait 5,6 km (soit 5,6ha) sur des sections moyennes de 250 m. Une tolérance d'un an devra être admise sur les zones soumises à l'érosion (concernerait env. 5/600 m)	EAE	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	449,88 €/ha/an 12597 € pour 5,6 ha/5 ans (PDRN Auvergne)
GA5 ***	“Localisation pertinente du gel PAC” Obligatoire au choix avec GA4	Limiter la dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire que les pratiques culturales peuvent engendrer par diffusion des pesticides: - milieux aquatiques ; - mégaphorbiaies (6430) - pelouses sèches (8230)	En complément de la mise en place d'une bande enherbée, la localisation pertinente du gel PAC permettra de préserver les habitats les plus sensibles des dégradations (pour atteindre une bande de largeur supérieure à 20 m.	EAE à associer à GA5 Docob AE01	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	120,4 €/ha/an PDRN Auvergne soit 30107€ pour 50 ha / 5 ans
GA6 ***	Préservation des sites de reproduction de la Cistude d'Europe obligatoire lorsque présence d'un site de ponte sur l'exploitation	Préserver les habitats favorables à la Cistude Eviter la destruction directe des individus	Identification des sites de ponte de la Cistude Respect des périodes de quiétude (mai-juin), absence de fauche ou pâturage Mise en défens éventuelle. Gestion adaptée (hors période de reproduction – GA2 - GA3) Ces sites de pontes ne sont pas identifiés avec précision, mais concernent des superficies marginales. L'action de suivi de cette espèce permettra de préciser leur localisation.	EAE obligatoire lorsque présence d'un site de ponte sur l'exploitation	Agriculteurs Services de l'Etat CA ADASEA Ayants droits	146,35€/ha/an (18.5 PDRN Auvergne)
GA7 *	Limitation des pompages dans les habitats sensibles Obligatoire (sauf déplacement des points existants facultatif)	Préserver l'alimentation en eau des boires	Ne plus autoriser de nouveaux pompages dans les boires.	EAE	Agriculteurs DDAF CA ADASEA Ayants droits	A déterminer au cas par cas

Sous-thème III.3 : Gestion des problématiques urbaines

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
GU1 ***	Limitation des endiguements	Préserver la dynamique fluviale	Application de la politique en vigueur visant à limiter les ouvrages de protection des berges. Réflexion en amont de toute nouvelle implantation.	Plan Loire, ENS	Services de l'Etat	Pas de coût sup
GU2 **	Plan de développement des zones de captage	Organiser le développement des zones de captage en compatibilité avec la protection du site	Etude d'impact Engager une réflexion sur la gestion des périmètres de protection	Actions foncières	Syndicats d'AEP Collectivités Services de l'Etat	Pas de coût sup
GU3 *	Gestion des dépendances vertes des grandes infrastructures	Gestion extensive des dépendances vertes de façon à permettre la préservation du site.	Mise en place du gestion extensive sur les dépendances vertes des infrastructures.	Coordination des procédures et projets	SNCF Services de l'Eta Conseil général	Pas de coût sup
GU4 ***	Aménagement de la RN7	Réduire les effets négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Prise en compte des enjeux spécifiques à la Directive habitats (éval. Art. 6) Définition et mise en œuvre d'aménagements nécessaires à la préservation de la qualité de l'eau et du fonctionnement hydraulique des boires et petits ruisseaux. Restauration des corridors biologiques après aménagement. Prise en compte de Natura 2000 dans le cadre des réaménagements fonciers connexes.	R1, CR1	Services de l'Etat	Pas de coût sup. (intégré au projet)

Nota : pour les autres grands projets : évaluation au titre de l'article 6 (R1)

Sous-thème III.4 : Gestion de la fréquentation et des activités de loisirs

	Actions	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coûts € HT
GL1 ***	Plan de fréquentation	Organiser et réguler la fréquentation. Définir et aménager les accès au site.	Etablir un zonage de fréquentation et des plans de circulation pédestre. Orienter la fréquentation vers les espaces capables de la supporter, en évitant les milieux les plus sensibles. Définir les outils et moyens pour mieux gérer la fréquentation. Gérer les accès.	Actions "information grand public <i>in situ</i> " PDIPR Docob VAS	Services de l'Etat (DPF) Collectivités et associations Services de l'Etat Prest. tourist	Financé dans le cadre du docob oiseaux
GL2 ***	Organisation de la pratique du canoë kayak	Rendre compatible la préservation du site et la pratique du canoë kayak Eviter les conflits d'usage.	Elaboration d'une charte de bonne conduite sous la responsabilité des loueurs. En lien avec le plan de fréquentation.	Actions d'informations et communication Plan de fréquentation	Collectivités Prest. tourist Services de l'Etat (DPF) associations	Pas de coût sup. (animation)
GL3 ***	Limitation des sports motorisés	Arrêter la pratique de sports motorisés sur le site Natura 2000, incompatible avec la préservation du site.	Recherche de sites plus appropriés Interdiction de leur pratique à l'intérieur du site Natura 2000 Installation de chicanes sur les sentiers problématiques.	Action "Plan de fréquentation"	Communes Services de l'Etat (DPF) Club d'usagers Associations	Financé dans le cadre du docob oiseaux

THEME IV : SUIVI-EVALUATION

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
SP1 ***	Suivi des habitats d'intérêt communautaire	L'article 11 de la directive habitats précise que les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.	Mesurer ou décrire régulièrement l'état de conservation des habitats pour lesquels le site sera désigné. Le suivi le plus objectif est effectué sur des indicateurs. Le protocole de suivi se doit d'être à la fois rigoureux, fiable, simple, reproductible dans le temps, peu onéreux.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	Structure d'animation Prestataire privé CSA, CEPA	12 350 € (+ coord. VAS)
SP2 ***	Suivi des actions	Evaluation des incidences des mesures de conservation sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et notamment de la contribution de Natura 2000 à la réalisation des objectifs spécifiés.	Vérifier <i>a posteriori</i> la mise en oeuvre et l'efficacité des actions prévues dans le document d'objectifs : adhésion des acteurs, effets sur les habitats et les espèces, effets sur les activités économiques, rapport coût/efficacité, analyse des échecs, ...	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	Structure d'animation Services de l'Etat	8 680 € (+ coord. VAS)
SE1 **	Caractérisation des prairies et pelouses	Les pelouses et certaines prairies constituent des habitats d'intérêt communautaire, mais il serait souhaitable de mieux caractériser certains groupements herbacés du Val d'Allier afin de savoir précisément ceux qui font partie des habitats naturels d'intérêt communautaire et ceux qui n'en sont pas.	Réalisation de relevés phytosociologiques sur une vingtaine de stations.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSA Conservatoire Botanique National Gestionnaires RN	2700 € (+ coord. VAS)
SE2 *	Suivi de la reconquête de la Loutre d'Europe	Suivre l'évolution des populations sur le site et le processus de recolonisation	Assurer une pression d'observation suffisante afin d'évaluer la reconquête de la Loutre dans ce secteur du Val d'Allier.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSA, CEPA Groupe d'Etude des Mammifères Forestiers de l'Allier ONCFS Gestionnaires RN	4500 € ns (+ coord. VAS)
SE3 *	Recherche de la Barbastelle	La Barbastelle d'Europe est une Chauve-Souris forestière inscrite en annexe II de la directive Habitats. Mais sa présence n'est que potentielle, car l'espèce exige des prospections spécifiques. Toutefois, le Val d'Allier ne constitue pas l'habitat préférentiel de cette espèce. Cette action de suivi ne nous semble pas prioritaire.	Recherche de l'espèce avec des techniques adaptées (détecteur d'ultrasons).	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	Chauves-Souris Auvergne LPO Auvergne	4 500 € (forfait)

	Action	Objectifs principaux	Principe	Actions, procédures liées	Mise en oeuvre	Coût € HT
SE4 **	Evaluation du statut de la Libellule "Gomphe serpent"	Très menacées en Europe, cette espèce semble également avoir régressée sur le cours de l'Allier. Afin d'avoir une idée plus significative de l'état des populations d' <i>Ophiogomphus cecilia</i> sur le tronçon Val d'Allier Nord, une action " Etude " semble indispensable.	Evaluer le statut et l'état de conservation de <i>Ophiogomphus cecilia</i> sur le tronçon Val d'Allier Nord. Identification des facteurs du milieu influençant sa répartition.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSA CEPA SFO	10 000 € (+ coord. VAS)
SE5 *	Evaluation du statut de la Libellule "Agrion de Mercure"	Cette espèce était peu présente lors de la réalisation des inventaires du document d'objectifs. Des compléments sont donc nécessaires.	Evaluer l'état de conservation de cette espèce sur ce tronçon du Val d'Allier.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSA CEPA SFO	8 500 € (+ coord. VAS)
SE6 *	Suivi du Cuivré des marais	Dans le Val d'Allier, l'habitat potentiel du Cuivré des marais est constitué des divers milieux riches en différentes espèces d'oseilles (<i>Rumex</i>) : prairies humides, friches humides, grèves, formations à grandes herbes du bord des eaux.	L'objectif est la mise en place d'un suivi simple et efficace de cette population de Cuivré des marais pour connaître l'évolution de son état de conservation.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSA CEPA LPO Auvergne	1 500 € (+ coord. VAS)
SE7 *	Grand Capricorne	Suivi des populations présentes	Suivi des adultes grâce à l'emploi de pièges attractifs non destructifs	Toutes les actions de gestion et de suivi	Société d'entomologie	4500 €
SE8 **	Recherche des frayères de la Grande Alose	L'espèce, qualifiée de « vulnérable » en Région Auvergne, se reproduit probablement certaines années dans le Val d'Allier Nord, mais les zones de frayère ne sont pas localisées précisément..	Recensement des principales zones de frayère de cette espèce afin de préserver cet habitat dans un bon état de conservation. Il est en effet primordial d'assurer une protection correcte de la reproduction, notamment en cas de travaux en rivière susceptibles d'entraîner des pollutions mécaniques et le colmatage des supports en aval (CSP, 2000).	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	LOGRAMI CSP Fédération de pêche	2600 € (+ coord. VAS)
SE9 **	Evaluation du statut de la Bouvière	La Bouvière est un poisson qualifié de "vulnérable" en Auvergne : elle serait assez fréquente sur l'Allier.	Rechercher la présence de la Bouvière sur certains secteurs pour préciser sa répartition et l'état des populations. Recensement par pêche électrique.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	CSP	5 520 €
SE10 **	Tortue Cistude	Connaissance des populations	Piègeage, capture et marquage des cistudes.	Toutes les actions de gestion et de suivi Docob VAS	LPO	Inv 2500€ Suivi 10 000 €

Synthèse des moyens financiers à mettre en œuvre

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sont présentées dans les tableaux ci-après.

- la première série de tableaux présente les coûts ventilés entre fonctionnement et investissement ainsi que les programmes financiers mobilisables ;
- la deuxième série présente un échéancier par année
- les derniers tableaux présentent la synthèse par grands thèmes.

Les prix mentionnés sont les prix moyens indiqués dans la fiche action.

THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Animation				
(anim.)	A1	420 000		FGMN
(anim.)	A2	-	-	
(anim.)	A3			
Coordination, mise en cohérence				
(MEC)	CR1	-	-	
(MEC)	CR2	-	-	
(MEC)	CR3	-	-	
(MEC)	CR4	-	-	
(MEC)	CR5	-	-	
(MEC)	CR6	-	-	
Communication / Interprétation				
(Loisirs)	CO1	DOIS	DOIS	FGMN + TDENS
(Loisirs)	CO2	DOIS	DOIS	FGMN + TDENS
(Information)	CO3	DOIS	DOIS	FGMN
(MEC)	CO4		230	FGMN
(Information)	CO5	5 000	-	FGMN+DIV
(Loisirs)	CO6	DOIS	DOIS	FGMN+TDENS+DIV
(Loisirs)	CO7	DOIS	DOIS	FGMN + TDENS + DIV

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Mesures foncières				
(Anim)	F1	18 000 à 23 000		PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F2		353 000 à 980 000	PLGN (FGMN)
(Agri/forêt)	F3	81 250		FGMN
Mesures réglementaires				
(Réglement.)	R1	-	-	
(Réglement.)	R2	-	-	

THEME III - ACTIONS DE GESTION

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Gestion des milieux non agricoles				
(MEC)	GM1	45 000	-	FGMN
(Eau)	GM2		42 500	PLGN (FGMN)
(Eau)	GM3		2 100	PLGN (FGMN)
(Activités))	GM4	-	-	
(Activités)	GM5	A évaluer en fonction du site concerné		
(Agri/forêt)	GM6	-	-	
(Agri/forêt)	GM7	38 500	-	PLGN (FGMN)
(Eau)	GM8	3 490	-	CG, FGMN
(Eau)	GM9	15 000	-	FGMN
(Eau)	GM10	4 500	-	FGMN
(Eau)	GM11	9 000	-	FGMN+DIV ?
(Eau)	GM12	-	Non défini	-
Gestion des milieux agricoles				
(anim.)	GA1	-	51 600	FGMN-
(agric.forêt)	GA2	360 132	-	FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA3	13 720	-	FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA4	12 597		FFCTE, FGMN (5 %)
(agric.forêt)	GA5	30 107	-	FFCTE
(agric.forêt)	GA6	Non chiffrable		
(agric.forêt)	GA7	Non chiffrable		

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Problématique urbaine				
(act.éco)	GU1			
(act.éco)	GU2	-	-	
(act éco)	GU3	-	-	
(act.éco)	GU4	-	-	
Fréquentation et loisirs				
(Loisirs)	GL1	DOIS	DOIS	FGMN + TDENS
(Loisirs)	GL2	-	-	
(Loisirs)	GL3	DOIS	DOIS	FGMN

THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

		Fonction ^{mt} (€ HT)	Investissement (€ HT)	Programme financier
Suivi du programme				
(suivi)	SP1	12 350		FGMN
(suivi)	SP2	8 680		FGMN
Suivi écologique				
(suivi)	SE1	2 700		FGMN
(suivi)	SE2	4 500	-	XXXX
(suivi)	SE3	4 500	-	FGMN/FOGA
(suivi)	SE4	10 000	-	FGMN
(suivi)	SE5	8 500	-	FGMN
(suivi)	SE6	1 500	-	FGMN
(suivi)	SE7	4 500	-	FGMN + LIFE
(suivi)	SE8	2 600	-	FGMN
(suivi)	SE9	5 520	-	FGMN
(suivi)	SE10	10 000	2 500	FGMN

THEME I : ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS, COORDINATION DES PROCEDURES, COMMUNICATION, INFORMATION, FORMATION

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Animation										
(Anim)	A1 ***	Fct ^{ment}	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	420 000 € (sur 6 ans)	Salarié + Fonctionnement
(Anim)	A2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(Anim)	A3 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
Coordination, mise en cohérence										
(MEC)	CR1 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR3 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR4 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR5 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CR6 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
Communication / Interprétation										
(Loisirs)	CO1 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DOIS
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(Loisirs)	CO2 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DOIS
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(Information)	CO3 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DOIS
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(MEC)	CO4 ***	Fct ^{ment}	-	230	-	-	-	-	230 €	230 €/100 exemplaires
(Information)	CO5 ***	Fct ^{ment}	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000		5 000 €	500 €/jour
(Loisirs)	CO6 *	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DOIS
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	
(Loisirs)	CO7 *	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	financé dans le cadre de DOIS
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-	

THEME II : MESURES FONCIERES ET REGLEMENTAIRES :

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / ha
mesures Foncières										
(Anim)	F1 ***	Fct ^{ment}	11 500	11 500	-	-	-		18 000 à 23 000 €	90 à 115 €/ ha
(Agri/forêt)	F2 ***	Investi ^{ment}	-	70600 à 196 000	70600 à 196 000	70600 à 196 000	70600 à 196 000		353 000 à 980 000 €	1765 à 4900 €/ha
(Agri/forêt)	F3 ***	Fct ^{ment}		8000 à 18000	8000 à 18000	8000 à 18000	8000 à 18000		40 000 à 90 000 €	40 à 90 €/ha
mesures Réglementaires										
(Réglement.)	R1 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-		
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-		
(Réglement.)	R2 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-		
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-		

THEME III - ACTIONS DE GESTION

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Gestion des Milieux non agricoles										
(MEC)	GM1 ***	Fct ^{ment}		9000	9000	9000	9000	9000	45 000 €	450 €/jour
(Eau)	GM2 *	Investi ^{ment}		7000 à 10000	35 000 à 50 000 € (10 boires)	3 500 à 5 000 €/boires				
(Eau)	GM3 *	Investi ^{ment}		1050		1050			2 100 €	2 100 €/ha
(Activités)	GM4 **	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	-		
		Investi ^{ment}	Coût à déterminer en fonction du site							
(Activités)	GM5 *	Fct ^{ment}								
		Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-		
(Agri/forêt)	GM6 **	Fct ^{ment}	Cf. actions communication / sensibilisation							
		Investi ^{ment}								
(Agri/forêt)	GM7 **	Fct ^{ment}	-	7700	7700	7700	7700	7700	38 500 € (300 m ² environ)	
(Eau)	GM8 **	Fct ^{ment}		1745			1745		15 000 €	
(Eau)	GM9 *	Fct ^{ment}	-	-	-	15 000	-		15 000 €	1,5 €/m ²
(Eau)	GM10 *	Fct ^{ment}			2250		2250		4 500 €	1,5 €/ml
(Eau)	GM11 ***	Fct ^{ment}	1500	1 500	1 500	1 500	1500	1500	9 000 €	
(Eau)	GM12 **	Fct ^{ment}	Non défini							
		Investi ^{ment}								

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité	
Gestion Agri-environnementale											
(Ani.)n	GA1 ***	Investi ^{ment}	31 200	13 200	3 600	3 600	-		51 600 € (pour 30 agriculteurs)	1 720 / agriculteur	
(Agri-forêt)	GA2 ***	Fct ^{ment}		72026,4	72026,4	72026,4	72026,4	72026,4	360 132 € (350 hectares)	205,79 €/ha/an	
(Agri-forêt)	GA3 **	Fct ^{ment}		2 744	2 744	2 744	2 744	2 744	13 720 € (20 hectares)	137,20 € /ha/an	
(Agri-forêt)	GA4 ***	Fct ^{ment}		2 519,4	2 519,4	2 519,4	2 519,4	2 519,4	12 597 € (5 600 ml)	449,88 € / ha/an	
(Agri-forêt)	GA5 ***	Fct ^{ment}		6 021,4	6 021,4	6 021,4	6 021,4	6 021,4	30 107 (50 ha)	120,43 € / ha / an	
(Agri-forêt)	GA6 *	Fct ^{ment}	ne peut être estimé (selon surfaces concernées)								146,35€ / ha / an
(Agri-forêt)	GA7 *	Fct ^{ment} Investi	A déterminer au cas par cas								
Gestion des problématiques Urbaines											
(act.éco)	GU1 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}									
(act.éco)	GU2 **	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-	-		
(eau)	GU3 *	Fct ^{ment} Investi ^{ment}									
(Eau)	GU4 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}					-	-	-		

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité	
Fréquentation et loisirs											
(loisirs)	GL1 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	financé dans le cadre de la directive Oiseaux								-
(Loisirs)	GL2 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	-	-	-	-	-	-			
(Loisirs)	GL3 ***	Fct ^{ment} Investi ^{ment}	financé dans le cadre de la directive Oiseaux								

THEME IV : SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME - SUIVI SCIENTIFIQUE

			Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL / ACTION	TOTAL / Unité
Suivi du programme										
(Suivi)	SP1 ***	Fct ^{ment}	5 700	-	-	-	-	6 650	12 350 €	
(Suivi)	SP2 ***	Fct ^{ment}	-	-	-	-	-	8 680	8 680 €	
Suivi écologique										
(Suivi)	SE1 **	Fct ^{ment}	-	2 700	-	-	-		2 700 €	
(Suivi)	SE2 *	Fct ^{ment}	-	-	2 250	-	-	2 250	4 500 €	
(Suivi)	SE3 **	Fct ^{ment}					4 500		4 500 €	
(Suivi)	SE4 *	Fct ^{ment}	-	3 000	2 350	2 350	2 3000		10 000 €	
(Suivi)	SE5 *	Fct ^{ment}	-	2000	2 150	2 150	2 200		8 500 €	
(Suivi)	SE6 **	Fct ^{ment}	750					750	1 500 €	
(Suivi)	SE7 **	Fct ^{ment}	1 500	-	1 500	-	1 500	1500	4 500 €	
(Suivi)	SE8 *	Fct ^{ment}	-	-	2 600	-	-		2 600 €	
(Suivi)	SE9 ***	Fct ^{ment}	-	1 840	1 840	1 840	-		5 520 €	
(Suivi)	SE10 ***	Fct ^{ment}	-	2100	2100	2100	2100	1600	10 000 €	
		Inv ^{ment}		2 500					2500 €	